

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2026

INTERDIRE LE VOILEMENT DES MINEURES DANS L'ESPACE PUBLIC - (N° 2167)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° CL15

AMENDEMENT

présenté par
M. Hetzel, rapporteur

TITRE

Au titre, substituer aux mots :

« voilement des mineures »

les mots :

« port par les mineurs de signes ou tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de modifier le titre de la proposition de loi en lien avec l'amendement de rédaction globale précédemment déposé par votre rapporteur.